



Commune de TRIORS  
Procès-Verbal du conseil municipal  
du 31 août 2023 à 20h30

Dûment convoqué le 25 août 2023, le conseil municipal s'est tenu dans la salle du conseil, sous la présidence de Pascal HANSBERQUE, Maire par intérim.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers votants : 9

**Présents :**

Pascal HANSBERQUE, Maire par intérim

Jean-Luc REYNAUD, adjoint

Sébastien AVIT, Pascal MINODIER, Marie-Ange CHABERT, Nicole BOUY, Anne-Laure COINDRE, Michel BOUY, Sébastien BOUTHERIN, conseillers municipaux.

**Secrétaires de séance :** Nicole BOUY, Anne-Laure COINDRE

**Auxiliaire de séance :** Séverine MACHON

**Quorum :** 5

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

1°) Délibérations :

- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus
- Décision Modificative pour corriger le budget primitif 2023
- Convention tripartite avec l'association « Danse 26 »
- Déclaration d'Intention d'Aliéner deux maisons d'habitation soumises au Droit de Prémption Urbain (DPU)
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2023
- Indemnité de suppléance du Maire

2°) Points sur les travaux des commissions et groupes consultatifs.

3°) Questions diverses.

- Emplacement de taxi
- Rapport d'activité 2022 SDED (envoyé par mail le 23/06/2023)
- Rapport d'activité 2022 Valence Romans Agglo (envoyé par mail le 07/07/2023)
- Tenue des bureaux de vote

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé, à l'unanimité.

Pascal annonce les démissions de Frédéric PERNOT, conseiller municipal, de Xavier OUDILLE, Maire et de Catherine OUDILLE, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**DELIBERATIONS**

- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 : Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.  
→ Approuvé à l'unanimité.

- Désignation d'un référent déontologue pour les élus : Pris en application de l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022, le décret sur la désignation du référent déontologue de l'élu local est paru au journal officiel du 7 décembre 2022. Il impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.  
Tout élu local pourra désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.  
—> 3 pour, 6 abstentions
- Décision Modificative pour corriger le budget primitif 2023 : transfert de 3600€ d'Opérations patrimoniales à Immobilisations incorporelles.  
—> Approuvé à l'unanimité
- Convention tripartite avec l'association « Danse 26 » : pour l'année scolaire 2023-2024  
—> Approuvé à l'unanimité
- Déclaration d'Intention d'Aliéner deux maisons d'habitation soumises au Droit de Prémption Urbain (DPU) :  
—> La commune renonce au droit de préemption pour ces deux biens.
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2023 : Transfert d'un agent de Romans au service Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté D'Agglomération, subvention versée à « La Cordonnerie », déménagement des classes CHAM de l'école Bayet à Valence : —> 2 abstentions, 7 pour
- Indemnité de suppléance du Maire : Pascal Hansberque assure l'intérim du maire depuis la démission effective de Xavier OUDILLE le 17 juillet, il peut donc prétendre à une indemnité de suppléance du maire, et propose cette indemnité à la baisse :  
—> Approuvé à l'unanimité

## COMMISSIONS

### Travaux :

Reste quelques travaux à terminer à l'école.

Fournir 5 câbles rj45 de 3 m

Reposer un panneau de grillage le long de l'ancien bac à sable pour empêcher que les ballons aillent sur les vélos (l'ancien bac à sable servira de range vélos)

Déplacer le support à bicyclettes

Refixer une latte sur un banc

Prévoir de reprendre des planches et de repeindre le toit de la cabane

Projet école : Voir pour l'aménagement du dernier WC condamné actuellement

Pose d'un bac à sable

Suite aux orages, un curage des fossés et un contrôle des arbres ont été effectués, ainsi que le broyage des bordures de route pour l'ambroisie. L'élagage des arbres communaux autour des lignes téléphoniques est prévu mi-septembre.

Le nouveau chauffage de l'église sera installé courant novembre. La climatisation réversible a été installée fin août dans la salle des associations, la salle polyvalente, la mairie et l'école.

SID : la police de l'eau a circulé pendant l'été et vérifié les restrictions de forage entre 8h et 19h30.

SDED : Etude chemin de la Garenne renforcement du réseau. Poteaux à voir à la Berlodiaire

SIEH : Suite à la réunion, la société NALDEO a fourni les données des Poteaux Incendie auprès du SIEH et en cours de contrôle.

DECHETS : La demande de panneaux à installer près des containers « nos poubelles ne sont pas la déchèterie » a été réitérée.

SIVOS : L'alarme fonctionne, le rideau est réparé. A cette rentrée, 7 enfants de Triors seront scolarisés. Prochaine réunion 27 septembre à Triors. Il y a toujours des interrogations concernant la cantine et la participation des mairies.

CHATIKIDS : Cantine 5 euros par enfant.

ECOLE : L'évaluation de l'école a été faite par l'académie. Il en résulte un bilan très positif et une bonne entente entre parents - enseignants - personnel encadrant. Les trois sorties scolaires prévues ont été faites. Les maîtresses

ont plusieurs projets pour cette année : danse, écriture, musique, natation, salon du livre, banc de l'amitié, séjour à Paris (2, jours et une nuit)

Information lors d'une Viso conférence par l'inspection « notre école faisons-la ensemble » (financement de certains projets montés par les enseignants : bibliothèque, aménagement de la cour, salle de motricité,...)

Renouvellement du contrat de Mme GRIVOLAT Bernadette à la garderie, cantine et ménage : CDD de 12 mois.

Remplacement de Cécile COSTECHAREYRE du 18 septembre au 18 octobre, un contrat sera fait avec archer. La personne viendra en doublon avec Cécile le vendredi 15 septembre. Bernadette fera les garderies du soir.

A la rentrée 39 ou 40 enfants sont attendus.

CAS : Listing mis à jour des + de 65ans, Si les personnes fragiles souhaitent être contactées par les membres du CAS, elles doivent en faire la demande (ou leur famille) à la mairie. La date retenue pour le repas de nos aînés est le 2 décembre, devis en cours pour les traiteurs. Tous les conseillers seront invités à venir y participer.

ADMR : L'AG s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin 2023. 218 communes de la Drôme sont concernées. L'ADMR de Peyrins compte 48 salariés en CDI, 347 clients adhérents dont 17 Triorais. Rapport financier en baisse.

ARCHIVES : une réunion d'informations a eu lieu en mai sur Romans organisée par les archives de la Drôme.

#### URBANISME :

Le BEAUR nous ayant informé d'une modification législative nationale, l'implantation des panneaux photovoltaïques en surélévation sur les toitures est désormais autorisée sur TRIORS.

DP : Mr THIEBAULT pour l'isolation du toit et remplacement de tuiles, Mr COLLONGE pour la pose d'une pergola, Mr REDON ouverture de fenêtre. Mr BOUTHERIN pour un ravalement de façade et isolation par l'extérieur, Mr CHAVE pour la création d'un garage, Mr SALLES pour la construction d'une piscine et d'un abri de jardin, Mme CHERAITI pour le changement de destination du garage ainsi que la construction d'un mur de soutènement, Mr FERRARI pour la pose le panneaux photovoltaïques, Mme BLANCHARD-NIVON pour la pose d'une piscine coque, les dossiers sont acceptés.

Les DP de Mr BENA et de Photoclimat pour des panneaux photovoltaïques ont été refusé.

Le Permis d'Aménager de Mme BURAIIS a été accepté.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- La demande d'un emplacement taxi n'a pas été retenue à l'unanimité
- Prise de connaissance du rapport d'activité 2022 SDED (mail du 23.06.2023.)
- Prise de connaissance du rapport d'activité 2022 de Valence Romans Agglo (mail du 07.07.2023)
- Tenue du bureau de vote du 15/10/23 : le planning est décidé. Des triorais seront sollicités pour nous aider.
- Projet d'installation d'un container à vêtements, peut-être à la station d'épuration.
- La construction de la boîte à livres est toujours en cours : la commission travaux devrait la finaliser prochainement.
- Rappel du forum des associations intercommunal à Parnans le samedi 2 septembre 2023
- Beau succès de la buvette municipale : le bilan sera effectué lors du prochain conseil municipal.
- Framatome nous a fait parvenir 2 clefs USB contenant des informations sur la sécurité : le Conseil se prononcera dessus lors du prochain conseil municipal après en avoir pris connaissance.
- Projet de mettre à jour le livre d'accueil.
- Plusieurs échanges sur d'éventuels projets : fleurir le village, faire revenir un camion pizza, chasse aux œufs à Pâques, fêter le mois de mai ...

Séance levée à 00H03.

Prochaine réunion : 26 septembre 2023 à 20h30.

Les secrétaires de séance

Le Maire *par intérim.*

